

INFORMATION EAUX

N° 557
Novembre 2004

Découvrez

"www.politique-eau.gouv.fr"

DAKAR : RIOB

Succès des Assemblées Générales
du Réseau Africain des Organismes de Bassin
et du Réseau des Commissions Internationales
des Organismes de Bassins Transfrontaliers

RHIN-MEUSE : Nouvelles classes d'eau

SAGEP :
Bon bilan d'activités 2003

ENGREF :
La gestion des risques

GRANDS LACS :
Projet d'entente
sur les ressources transfrontalières

"DEPURANAT" :
Pour des systèmes d'épuration naturels

ÉDITIONS JOHANET :
Un lexique en 6 langues

Les stages 2005
du CNFME :
Demandez le catalogue !



Office
International
de l'Eau

www.oieau.org

Durant 1 mois,
testez gratuitement

AQU@VEILLE

Dossier Thématique :
L'assainissement non collectif

SOMMAIRE

Nouvelles des Agences de l'Eau

- Artois-Picardie 3
- Adour-Garonne 4
- Rhin-Meuse 4

Actualités
Françaises 5

Agenda
des Événements 11

Actualités
Internationales 7

Librairie 12

Nouvelles
de l'Office
International
de l'Eau 8

Dossier
Thématique 13

Retrouvez les documents
sélectionnés et analysés
et les références récentes
de JURIEAUDOC
sur votre messagerie
et sur notre site

Visitez aussi notre site Internet :
<http://www.oieau.org>

2.250.000
visiteurs
en un an !

Revue mensuelle - 11 numéros/an

Directrice de la publication : Christiane RUNEL
Rédactrice en Chef : Catherine JUERY
Rédacteur : Ghislain LOISEAU
Maquette : Nathalie CHAILLOU
Frédéric RANSONNETTE
Abonnements : Nathalie CHAILLOU

Abonnement 1 an
France : 454,48 Euro TTC
Étranger : 380,00 Euro

Office International de l'Eau
Direction de l'Information,
de la Documentation et des Données sur l'Eau
15, rue Edouard Chamberland
87065 Limoges Cedex
Tél. : +33 (0) 5 55 11 47 47
Fax : +33 (0) 5 55 11 47 48
E-Mail : eaudoc@oieau.fr

Numéro Paritaire AD 234
ISSN 0012-9003 - 50ème année



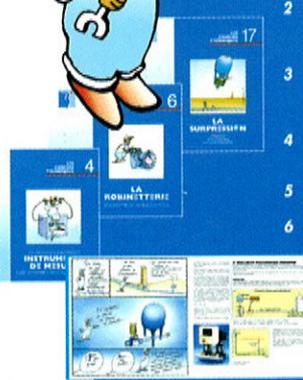
Office
International
de l'Eau



LES CAHIERS TECHNIQUES

DES GUIDES TECHNIQUES PRATIQUES ET PEDAGOGIQUES
A L'USAGE DES PROFESSIONNELS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

- | | | |
|--|---|---|
| 1 LES POMPES CENTRIFUGES | 7 RESEAUX D'ASSAINISSEMENT | 14 L'EAU D'ALIMENTATION DES GENERATEURS DE VAPEUR |
| 2 RECHERCHE ET DETECTION DES FUITES | 8 NITRIFICATION DENITRIFICATION DEPHOSPHATATION | 15 LES POMPES |
| 3 REACTIFS DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE | 9 L'OZONATION DES EAUX | 16 LE DIOXYDE DE CHLORE |
| 4 INSTRUMENTS DE MESURE | 10 LA CHLORATION DES EAUX | 17 LA SURPRESSION |
| 5 LE COMPTAGE | 11 LA TELEGESTION DES RESEAUX | 18 LE POMPAGE DES EAUX USEES |
| 6 LA ROBINETTERIE | 12 POSE DES CANALISATIONS | H5 QU'EST-CE QUE L'EPURATION ? |



Pour commander

Office International de l'Eau - SNIDE
15 rue Edouard Chamberland - 87065 Limoges Cedex
Tél. : 05 55 11 47 47 - Fax : 05 55 11 47 48 - eaudoc@oieau.fr

RÉSEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES DE BASSIN Assemblées générales du Réseau Africain des Organismes de Bassin et du Réseau des Organismes de Bassins Transfrontaliers Dakar (Sénégal) 03 au 06 novembre 2004



RÉSOLUTIONS FINALES

"L'EAU NE CONNAÎT PAS LES FRONTIÈRES"

168 délégués d'administrations gouvernementales, chargés de la gestion des ressources en eau, d'organismes de bassin et d'Organisations internationales venus de 34 pays se sont réunis à Dakar (Sénégal), du 2 au 6 Novembre 2004, sous l'égide du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB), à l'invitation de l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) et avec l'appui de la Coopération française.

Les travaux ont été honorés de la présence effective de plusieurs ministres chargés de l'hydraulique de la sous région, du Président du Conseil des Ministres de l'OMVS, du Premier Ministre du Sénégal, ainsi que de son Excellence M. Abdoulaye WADE, Président de la République du Sénégal, qui est venu en personne officiellement ouvrir les travaux le 3 Novembre et soutenir les initiatives du Réseau.

PRÉAMBULE

Le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB) se mobilise en particulier pour une meilleure gestion des fleuves, lacs et aquifères transfrontaliers.

Il existe en effet dans le monde 263 fleuves ou lacs et plusieurs centaines d'aquifères, dont les bassins sont partagés entre au moins deux pays riverains ou parfois beaucoup plus (18).

L'eau ne connaît pas les frontières, et une gestion intégrée appropriée des ressources des bassins des fleuves, lacs ou aquifères partagés entre plusieurs pays riverains prend aujourd'hui une importance stratégique.

Pour ces fleuves et aquifères, des accords de coopération doivent donc être initiés ou confortés entre les pays riverains et une telle gestion intégrée nécessite évidemment des méthodes appropriées d'observation, de gestion, de protection et de développement.

Leur situation particulière doit être mieux prise en compte dans les débats et accords multilatéraux sur une nouvelle gouvernance des ressources en eau.

C'est pourquoi, les nombreux participants à la Conférence Internationale qui s'est tenue à Thonon-les-Bains (France), les 25 et 26 novembre 2002, ont décidé de constituer "un Réseau informel des Commissions Internationales et des Organismes de Bassins Transfrontaliers" au sein du RIOB.

Le RIOB, conjointement avec plusieurs grandes ONG concernées, a en particulier appelé l'attention, sur les enjeux d'une meilleure gouvernance des bassins transfrontaliers, des Chefs d'Etat et de Gouvernement du G8 réunis à Evian en 2003. Ceux-ci ont retenu cette question parmi les priorités de leurs actions à venir dans le domaine de l'eau.

OBJECTIFS DU RÉSEAU

Sur la base d'une participation volontaire et libre de ses membres et observateurs, le Réseau se fixe pour objectif, d'aider à la création et au renforcement des organismes de bassin dans le monde.

DES PRIORITÉS POUR L'ACTION

Outre la présentation des stratégies des Institutions de coopération bi et multilatérales impliquées et l'étude de plusieurs cas concrets d'organisation à l'échelle de bassins transfrontaliers, **les travaux des Assemblées de Dakar ont portés très largement sur des thèmes centraux pour l'application de la GIRE, abordés dans 4 ateliers :**

- ① statuts et compétences des organismes de bassins transfrontaliers,
- ② élaboration des plans de gestion et des programmes d'actions de bassin,
- ③ financement des organismes de bassin et de leurs programmes,
- ④ monitoring et systèmes d'information dans la gestion des bassins transfrontaliers.

69 communications ont été présentées durant la réunion de Dakar.

RÉSOLUTIONS GÉNÉRALES

D'une façon générale les participants ont jugé favorablement, d'une part, les avancées permettant une meilleure gestion des bassins transfrontaliers et, d'autre part, les progrès notables déjà réalisés dans la mise en oeuvre, à ce niveau, de politiques et d'actions concrètes.

- Les organismes participant à la Conférence de Dakar ont exprimé leur souhait de **continuer d'échanger leurs expériences** au travers de quatre activités complémentaires :
 - **Organisation de réunions régulières**, sessions plénières annuelles ou ateliers thématiques si nécessaire. Indépendamment d'un échange d'expérience, ces réunions permettront d'identifier les principales préoccupations des organismes de bassin impliqués sur le terrain,
 - **Développement d'un site Internet**, sur la base des méthodologies, des techniques et des contenus d'ores et déjà élaborés dans le cadre du projet "AQUADOC-INTER" en Europe Centrale et du "SEMIDE" en région méditerranéenne. Ce site Internet commun pourrait regrouper des études de cas et des documents produits par des organismes de bassin, (résumé en anglais et français, liens avec les sites des organismes de bassin). Ce site comprendrait aussi des informations d'actualité, un forum de discussions et des réponses aux questions les plus fréquemment posées, des liens vers les nouveaux documents et les sources d'informations produits au niveau mondial,
 - Lancement de **programmes de formation** pour les responsables et personnels des organismes de bassin,
 - Mise au point d'**accord de jumelage entre organismes de bassin** de différents pays confrontés à des problématiques communes, notamment dans le cadre du projet "TWINBASIN" ou d'accords déjà existants.



- Les organismes représentés à Dakar ont exprimé leur soutien à **des expériences dans des bassins pilotes**, tels que lancées dans l'Union Européenne pour l'application de la DCE ou de l'Initiative Européenne sur l'eau en Afrique, par exemple, dans le cadre du GEF et dans plusieurs pays de plus en plus nombreux. Ils recommandent de proposer des Bassins pilotes additionnels pour élargir les expérimentations visant à s'adapter au contexte de chaque région du monde.
- Les délégués souhaitent également que soit renforcée la diffusion directe des résultats des Bassins pilotes à tous les autres organismes de bassin. D'une façon générale malgré les facilités apportées par Internet, l'accès aux informations reste en effet complexe.

- **Pour les bassins transfrontaliers**, il apparaît nécessaire de soutenir la création de Commissions internationales ou d'Organismes équivalents et de donner plus de moyens à celles ou ceux qui existent déjà, ainsi que de renforcer la coopération entre les pays voisins de chacun de ces bassins.

Les participants recommandent d'utiliser et de renforcer les structures internationales existantes et d'en créer de nouvelles là où il n'en existe pas encore.

Le cas des fleuves des grands pays fédéraux peut par certains aspects se rapprocher de celui des Bassins Transfrontaliers proprement dits.

- En ce qui concerne les aspects spécifiques de la **prévention et de la lutte contre les inondations et les sécheresses**, qui affectent fortement beaucoup de pays, les délégués ont confirmé qu'un meilleur échange d'informations et de savoir-faire était nécessaire et qu'il est indispensable d'harmoniser les plans de lutte entre les pays des bassins transfrontaliers. Ils appuient la proposition d'initier des échanges entre centres opérationnels pour la prévention et la lutte contre les inondations.

En particulier, ils recommandent d'installer des systèmes fiables et efficaces d'annonce rapide des crues et des sécheresses et d'établir des mécanismes de prévention et d'intervention pour faire face aux désastres naturels provoqués par les eaux et protéger les vies humaines et les biens.

- La mise en **cohérence des systèmes de monitoring, d'observation et d'information sur l'eau**, l'harmonisation des données et des Systèmes d'Informations Géographiques, l'utilisation de modèles communs, sont indispensables pour le partage des connaissances et le suivi des actions, dans les bassins transfrontaliers.
- Une réflexion commune sur **les méthodes et moyens de consultation et de mobilisation des populations** est urgente. Il serait aussi très utile de formaliser en commun des arguments forts et facilement appropriables de nature à motiver un réel intérêt et une participation effective des populations, dont l'adhésion est essentielle pour la réussite des projets de la politique de l'eau dans les bassins, mais qui attendent des résultats concrets.

RIOB - DAKAR (suite)

- Les participants appellent aussi l'attention des Autorités compétentes pour qu'elles prennent des mesures adéquates pour prévenir l'introduction et la dissémination d'espèces aquatiques invasives qui causent des dommages écologiques et économiques considérables et dont on découvre continuellement de nouveaux spécimens.
- Ils ont souhaité une meilleure participation des bassins transfrontaliers soutenus par le GEF dans les activités du Réseau et ils invitent les organismes membres du RIOB à s'impliquer activement dans les activités initiées dans la phase opérationnelle du Projet "IWLEARN" avec le soutien du GEF.

Monsieur OULD MERZOUG, Haut Commissaire de l'OMVS, présidera le Réseau des Commissions Internationales et des Organismes de Bassins Transfrontaliers, jusqu'à sa prochaine Assemblée Plénière.

EN CE QUI CONCERNE PLUS PARTICULIÈREMENT LE CONTINENT AFRICAIN

- Le RAOB propose à tous les organismes intéressés du secteur de l'eau, d'Afrique Australe, Centrale, du Nord, de l'Est ou de l'Ouest, administrations gouvernementales, organismes de bassin existants ou en cours de création, organisations de coopération bi et multilatérale, de le rejoindre pour développer tous ensemble une véritable expertise africaine commune de la gestion des quelques soixante bassins transfrontaliers de toute l'Afrique, pour cela les statuts pourrions être adaptés en fonction des besoins,
- le RAOB propose à l'Union Européenne, aux coopérations bilatérales impliquées, aux pays concernés d'œuvrer à la réalisation de son plan d'actions pluriannuel et, en particulier, de constituer et d'animer en son sein un "Comité Technique Permanent" des organismes de bassins africains, notamment les bassins pilotes retenus pour les premières phases de l'Initiative Européenne sur l'eau, afin de permettre aux responsables de ces bassins d'échanger régulièrement leurs expériences, de faire le point de leurs projets, d'identifier les meilleures pratiques adaptées aux contextes africains, de faire émerger les problèmes rencontrés et d'effectuer les synthèses nécessaires pour diffuser les enseignements acquis dans toute l'Afrique,
- le RAOB propose également d'organiser des stages de formation sur "les six piliers de la GIRE" ouverts aux responsables et techniciens africains concernés,
- le RAOB souhaite qu'un projet de Système Africain d'Information et de Documentation sur l'Eau (SADIEau) puisse très rapidement être lancé pour fédérer les centres d'information existants ou à créer dans les bassins ou les pays intéressés, pour mettre en commun leurs références, les documents utiles et les études africaines, les conserver et les rendre facilement accessibles à tous.

Les délégués ont retenu avec gratitude les propositions du Maroc et de l'Autorité du Bassin du Niger d'organiser les prochaines réunions respectivement du Bureau et de l'Assemblée Générale.

ORGANISATION POUR LA MISE EN VALEUR DU FLEUVE SÉNÉGAL

46, Rue Carnot - BP 3152 - Dakar - Sénégal
Tél. : (221) 823-45-30 - Fax : (221) 822-01-63
omvsphc@omvs.org
www.omvs.org

RÉSEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES DE BASSIN

Secrétariat Technique Permanent
21, rue de Madrid - 75008 Paris
Tél. : 01 44 90 88 60 - Fax : 01 40 08 01 45
riob2@wanadoo.fr
www.riob.org

ARTOIS-PICARDIE

L'EAU ET L'INDUSTRIE, CELA COULE DE SOURCE

Le 25 octobre à Douai, Jean Pierre Guillon, Président du MEDEF Nord-Pas-de-Calais, Michel Hermand, Président du MEDEF Douaisis ainsi qu'Alain Strébelle, Directeur de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie ont organisé une rencontre avec les industriels. Près de 300 dirigeants du Nord-Pas-de-Calais et de la Somme sont venus pour s'informer et débattre des solutions techniques et économiques sur l'eau dans l'industrie.

Trois témoignages d'industriels : International Paper, Bonduelle et Calaire Chimie ont permis d'amorcer le débat sur les sujets suivants :

- **Préparer et anticiper la législation** : si un arrêté préfectoral de mise en demeure n'est pas respecté, l'activité de l'établissement peut être suspendue. Il est donc important que les industriels anticipent la mise aux normes de leur établissement pour ne pas interrompre leur activité,
- **Le recyclage intégral de l'eau** : optimiser la circulation de l'eau dans l'entreprise pour ne plus avoir à rejeter d'eaux

usées industrielles, c'est la meilleure solution. Est-ce partout possible ?

- **Raccorder l'effluent industriel sur une station d'épuration urbaine** : oui, quand l'effluent industriel a subi un premier traitement sur site et qu'il est compatible avec la qualité du milieu récepteur, ...

Aujourd'hui, un bilan peut être dressé : les industries ont très bien réussi en matière d'économie d'eau, les efforts doivent s'accroître sur la réduction des pollutions, en particulier les plus complexes : les toxiques.

Deux nouveaux chantiers s'ouvrent donc aujourd'hui pour l'eau et l'industrie :

- la lutte contre la pollution toxique,
- la diminution de la pollution des petites entreprises.

CONCOURS "ARÉTHUSE", 8^{ÈME} ÉDITION

Le 14 octobre au Centre Atria à Arras, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie a organisé la remise des prix du concours "Aréthuse".

Lancé en 1987, à l'occasion de l'Année Européenne de l'Environnement, ce concours récompense les hommes qui, chaque jour, sur le territoire du bassin Artois-Picardie, oeuvrent pour que les eaux usées produites par la collectivité retournent sans dommage au milieu naturel.

Près de 100 stations d'épuration et lagunes du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme et du nord de l'Aisne ont été candidates et 45 ont reçu la visite du jury, présidé, pour cette huitième édition, par Daniel Halloo, membre du Conseil d'Administration de l'Agence et Vice-Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

15 "couples" élus et équipes d'exploitation ont été récompensés.

Dans les cinq catégories, les premiers prix sont revenus à QuendFort Mahon (80), Picquigny (80), Trith St. Léger (59), Douvrin (62) et Douai (59).

Aujourd'hui, 450 stations d'épuration et lagunes traitent les eaux usées des 4,6 millions d'habitants du bassin Artois-Picardie. L'équipement est performant ; pour maintenir et reconquérir la qualité des milieux, les efforts portent surtout sur la collecte de toutes les eaux usées et la sécurisation de la filière "boues résiduelles de l'épuration".

Avec le concours "Aréthuse", l'un des objectifs de l'Agence est d'inciter les élus à rester vigilants sur la nécessaire protection des milieux aquatiques.

Dans ce domaine, technique, investissements et motivation des hommes sont indissociables.



AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE
200 rue Marceline - B.P. 818 - 59508 Douai Cedex
Tél. : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15
www.eau-artois-picardie.fr

AQU@VEILLE : UN SERVICE D'ACTUALITÉS SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

*Le nouveau service de veille électronique de l'Office International de l'Eau :
recevez en temps réel les actualités techniques, juridiques et institutionnelles
dans les différents domaines de l'eau.*

*Pour en savoir plus et bénéficier d'un mois d'essai gratuit, consultez
www.oieau.org/eaudoc/aquaveille.htm*

ADOUR-GARONNE



LES ALCYONS D'ADOUR-GARONNE : 5 TROPHÉES ET 10 "COUPS DE COEUR"

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne a remis à 15 lauréats les Alcyons 2004, mercredi 13 octobre à Toulouse. L'Alcyon est un oiseau mythique dont la rencontre passait chez les anciens pour un heureux présage.

L'Agence, qui organise ce concours tous les deux ans, entend ainsi distinguer et valoriser les initiatives exemplaires dans le domaine de la protection, de l'aménagement ou de la gestion de l'eau et des écosystèmes aquatiques.

Après un premier examen effectué par les services techniques de l'Agence, plus de trente dossiers "nominés" ont été présentés à un jury indépendant composé d'administrateurs de l'Agence de l'Eau, de représentants du monde de l'éducation, du monde scientifique et des médias locaux.

Quinze actions réalisées par des industriels, des collectivités locales, des associations, des établissements scolaires ou des agriculteurs ont ainsi été mises en avant.

Huit de ces Alcyons ont été attribués pour des opérations situées en Région Aquitaine, trois en Midi-Pyrénées, trois en Poitou-Charentes et une en Languedoc-Roussillon.

En dirigeant les projecteurs sur de telles réalisations, l'Agence veut susciter d'autres projets et confirmer son engagement pour une politique qui concilie les besoins de l'homme et de l'économie avec ceux d'une nature préservée.

De brefs reportages, semblables à ceux d'un journal télévisé, ont permis aux participants de découvrir les opérations primées.

Les lauréats ont donné des éclairages complémentaires sur leurs motivations et sur les opérations qu'ils ont conduites.

En particulier, 17 élèves du collège Léopold Dussègne de Jonzac, en Charente-Maritime, étaient venus pour recevoir leur récompense. Cela était l'occasion pour eux de découvrir les réalisations de leurs aînés, qui les inspirera peut-être dans leur future vie active.

En clôture, Vincent Frey, Directeur de l'Agence de l'Eau, a souligné le dynamisme et l'esprit de coopération qui animent les relations entre les usagers de l'eau et l'Agence.

Rendez-vous est pris pour la prochaine édition des Alcyons, en 2006.



AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

90 rue du Férétra - 31078 Toulouse Cedex
Tél : 05 61 36 37 38 - Fax : 05 61 36 37 28
www.eau-adour-garonne.fr

RHIN-MEUSE



LES CLASSES D'EAU : POURSUITE DE L'ACTION EN FAVEUR DE L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

À l'issue d'une année de préparation, de travail en collaboration avec l'ensemble des inspections académiques du bassin Rhin-Meuse, l'Agence de l'Eau propose depuis la rentrée scolaire 2004-2005, les classes d'eau, nouveau projet d'éducation à l'eau et à l'environnement. L'ancienne campagne de sensibilisation, plus connue sous le nom de "Vive l'eau" s'arrête, les classes d'eau prennent la relève.

La classe d'eau est un projet d'éducation à l'eau et à l'environnement élaboré par l'enseignant. Il s'agit d'un temps fort dans l'année scolaire, elle dure une semaine sous forme d'activités variées : sorties, rencontres, enquêtes, visites, expériences. La classe d'eau s'adresse prioritairement au cycle 3, sans exclure les autres cycles. C'est l'occasion d'aborder avec les enfants le thème incontournable de l'eau et de la citoyenneté, de découvrir l'eau et les milieux naturels dans votre environnement proche.

Pour préparer la classe d'eau, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse remettra aux enseignants sur simple demande une valisette pédagogique. Si le projet est retenu conjointement par l'Agence de l'Eau et l'inspection, l'enseignant reçoit une aide financière de 700 euros par projet à utiliser naturellement pour la réalisation de sa classe d'eau.

AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

Rozérieulles - B.P. 30019 - 57161 Moulin les Metz
Tél. : 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85
www.eau-rhin-meuse.fr

SAGEP : FAITS MARQUANTS 2003

Créée en 1987, la Société Anonyme de Gestion des Eaux de Paris - SAGEP, s'est engagée dans une démarche de qualité et d'amélioration continue avec l'ambition d'apporter aux Parisiens une eau de qualité au meilleur coût, qui respecte les normes sanitaires. Elle a ainsi distribué 245 065 900 m³ d'eau en 2003, et elle emploie 600 salariés répartis entre son siège administratif, ses sites de production, et ses services associés.

L'année 2003 a été marquée par des situations d'exploitation complexes liées à la réalisation des travaux du Tramway, à la canicule et à la mise en oeuvre des nouvelles normes sanitaires impliquant le traitement des eaux souterraines. Dans le même temps, elle a obtenu le renouvellement des certifications ISO 9001 et ISO 14001.

- Les travaux du tramway : ces travaux concernent 20 % des conduites de gros diamètre et 13% de la capacité hydraulique du réseau parisien. Des dispositions spéciales ont été prises pour limiter au strict nécessaire les arrêts d'eau réalisés sur les ouvrages de production et continuer l'alimentation normale en eau potable pendant toute cette période.
- La canicule : pour la 1^{ère} quinzaine d'août, la consommation d'eau potable enregistrée a été exceptionnelle. La moyenne quotidienne s'est élevée à 700 000 m³/jour au lieu de 600 000 m³/jour. Sur le mois, l'écart de consommation a atteint + 9,05% par rapport à 2002.
- Les eaux souterraines : longtemps considérées à l'abri des pollutions, les eaux souterraines sont aujourd'hui victimes des effets à retardement de l'utilisation massive des nitrates

et des pesticides. Dès le début des années 90, la SAGEP a engagé des actions de prévention des ressources auprès du monde agricole. Leurs impacts s'inscrivent dans le long terme pour une reconquête du milieu naturel. A court terme, pour respecter les nouvelles normes européennes, notamment en matière de pesticides, elle a choisi de traiter les eaux souterraines pour poursuivre leur exploitation.

- Les certifications : à la suite d'un audit intégré "qualité environnement", la SAGEP a obtenu :
 - La nouvelle certification qualité ISO 9001/2000, pour ses activités liées à la production d'eau potable. Elle se substitue à celle obtenue dès 1997 sous l'ancien référentiel ISO 9002. La certification ISO 9001/2000 a également été attribuée au service MAC (Mécanique d'Auscultation des Conduits).
 - Le renouvellement de son certificat ISO 14001 pour la gestion environnementale de l'ensemble de ses activités. L'AFAQ (Association Française pour l'Assurance de la Qualité) a ainsi reconnu la qualité de l'organisation et les méthodes mises en oeuvre par la SAGEP pour produire une eau de qualité tout en préservant l'environnement.

SAGEP

9 rue Schoelcher - 75675 PARIS CEDEX 14
Tél. : 01 40 48 98 00 - Fax : 01 43 22 24 22
www.sagep.fr

ENGREF : DES COMPÉTENCES EN GESTION DES RISQUES

Chaque année, les élèves de l'Ecole Nationale du Génie Rural des Eaux et Forêts publient une plaquette, recueil de textes ou de témoignages sur un sujet faisant partie du champ de compétences de l'école.

A une époque où sa perception change dans l'ensemble de notre société, les élèves ont choisi de présenter cette année un regard sur la gestion des risques en retenant pour thème la théorie des risques environnementaux, le risque d'inondation et le risque dans l'agroalimentaire.

Cette plaquette est le reflet de la formation proposée par l'ENGREF et permet de découvrir les champs de compétence des ingénieurs du GREF, que ce soit dans les domaines de l'agroalimentaire, de l'eau, de la forêt, de l'aménagement du territoire ou de l'économie.

ENGREF

19, avenue du Maine - 75732 Paris Cedex 15
Tél. : 01 45 49 89 41 - Fax : 01 45 49 88 27
www.engref.fr

FNTP : DES PROPOSITIONS POUR L'AVENIR

Avec 7 950 entreprises et 255 300 collaborateurs, la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) joue un rôle de 1^{er} plan dans la vie quotidienne des Français. Que serait en effet la vie quotidienne sans réseau d'eau et d'énergie ? Comment échanger sans infrastructure de communication ?

La FNTP a conscience de son utilité sociale et de ses responsabilités devant les citoyens. Aujourd'hui, elle vient de lancer un "manifeste de Travaux Publics : un développement utile à tous", dans lequel elle présente ses engagements, ses objectifs et fait des propositions pour l'avenir.

On retiendra la volonté des entreprises de la FNTP d'intégrer les exigences environnementales :

- en affirmant leur volonté de présenter l'environnement et de favoriser le développement durable, en mettant en oeuvre leurs compétences et en développant leur expertise ;
- en étant une force de proposition vis-à-vis des élus : chaque fois que ce sera possible, les entreprises convaincront les donneurs d'ordre d'entreprendre des réalisations modèles.

Avec ce manifeste, la Fédération Nationale des Travaux Publics, ses Fédérations régionales et les Syndicats de spécialistes ont eu une double ambition :

- Avoir une démarche prospective volontaire qui dégage les tendances de fond sur l'avenir de la profession, tous métiers et toutes entreprises confondus.
- Être, par des propositions d'actions concrètes, aux côtés des entreprises pour les aider à dominer, et non à subir, les mutations à venir.

FÉDÉRATION NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS

3 rue de Berri - 75008 PARIS
Tél. : 01 44 13 31 44 - Fax : 01 45 61 04 47
www.fnftp.fr

FORMATIONS INITIALES EN ENVIRONNEMENT : VERS UNE ADAPTATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL ?



Le numéro 96 des "Données de l'environnement", publié par l'Institut Français de l'Environnement (IFEN) comptabilise les effectifs d'élèves inscrits dans une formation initiale en environnement. Il présente leur évolution et leur répartition dans les différents domaines environnementaux.

Entre 1997 et 2002, les effectifs inscrits dans ces formations initiales ont augmenté de 26 % pour atteindre 25 000 élèves et étudiants. Cette croissance résulte, à parts voisines, d'une augmentation des inscriptions pour

des diplômes déjà existants en 1997 et de l'ouverture de nouveaux diplômes.

DES CURSUS COMBINANT FORMATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Les formations qui proposent dans leur cursus une insertion professionnelle ont été les principales bénéficiaires de cette croissance. Entre 1997 et 2002, le nombre de DESS recensés dans le domaine de l'environnement a quasiment doublé, passant de 82 à 154. On note une progression similaire des IUP ainsi que la création d'une vingtaine de formations dans le cadre de la nouvelle licence professionnelle. Cette recherche "d'efficacité" vers l'emploi est une tendance générale des formations, observée dans l'ensemble des secteurs de l'Éducation Nationale.

PRIORITÉ À LA PRÉVENTION ET À LA RÉDUCTION DES POLLUTIONS

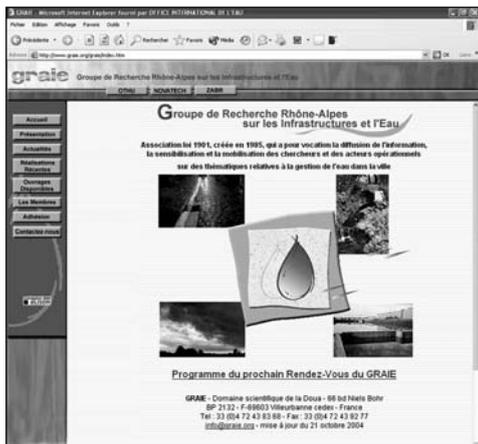
9 200 élèves suivent la voie "professionnelle" des CAP, BEP et autres Bacs pro ou BTS et 16 100 étudiants suivent la voie "universitaire" des DEA, DESS, DUT ou IUP. Plus de la moitié des premiers (56 %) reçoivent une formation à la prévention et réduction des pollutions, secteur également en plein essor du côté universitaire (4 500 inscriptions en 2002, +73 % depuis 1997). La protection de la nature reste en tête des formations universitaires (5 650 inscriptions en 2002, soit 35 % des effectifs) mais ses effectifs tendent à se stabiliser : +5 % seulement entre 1997 et 2002.

L'ADAPTATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL

La dynamique de l'offre de formations environnementales résulte de l'attrait du secteur mais également de la croissance des débouchés : la croissance de l'emploi dans ce secteur est d'environ 9 % de 1997 à 2002 d'après les estimations de la Commission des Comptes et de l'Économie de l'Environnement. 55 % de ces emplois environnement sont générés par le seul traitement des déchets et des eaux usées, contre environ 12 % par la protection de la nature et du cadre de vie. Si, pour les étudiants, la protection, gestion et étude des milieux et des équilibres écologiques est le domaine emblématique des formations environnementales, le domaine de la prévention et réduction des pollutions, nuisances et risques, qui semble répondre à une demande des entreprises, connaît une croissance importante à travers les diplômes professionnalisés.

INSTITUT FRANÇAIS DE L'ENVIRONNEMENT
 61, boulevard Alexandre Martin - 45058 ORLEANS Cedex 1
 Tél. : 02 38 79 78 78 - Fax : 02 38 79 78 70
www.ifen.fr

LES RENDEZ-VOUS DU GRAIE : LES HYDROCARBURES DANS LES EAUX PLUVIALES



Nous disposons aujourd'hui d'une meilleure connaissance des caractéristiques des eaux pluviales, et notamment des hydrocarbures. Ceci nous invite à nous interroger sur la pertinence et l'efficacité des solutions de traitement traditionnellement mises en oeuvre et sur la stratégie générale

Techniques de la Communauté de Communes de l'Agglomération Annemassienne

Au programme de cette journée, trois interventions seront proposées par :

- Bernard Chocat, Professeur à l'INSA de Lyon
- Bernard Gaud et Raphaël Brand, Communauté de Communes de l'Agglomération Annemassienne
- Elisabeth Sibeud et Jean Chapgier, Direction de l'Eau du Grand Lyon

Une visite technique d'ouvrages de l'Agglomération Annemassienne est organisée pour prolonger les échanges.

Pour plus d'informations, voir le site www.graie.org

de maîtrise de la pollution par les hydrocarbures dans les eaux de ruissellement.

Le GRAIE organise une journée d'information dédiée à cette problématique le 8 décembre prochain.

Cette journée est placée sous le patronage de Robert Borrel, Président de la Communauté de Communes de l'Agglomération Annemassienne, et Bernard Gaud, Directeur des Services

GRAIE
 Domaine scientifique de la Doua
 66 boulevard Niels Bohr - B P 2132
 69603 Villeurbanne Cedex
 Tél. : 04 72 43 83 68 - Fax : 04 72 43 92 77
emilie-graie@urgc-hu.insa-lyon.fr

"L'EASTERN RIVER BASIN DISTRICT" APPLIQUE LA DCE

"L'Eastern River Basin District" (ERBD) a en charge la gestion de l'eau dans 16 bassins versants irlandais notamment ceux de la Boyne, la Nanny/Delvin, la Liffey et l'Avoca. Il gère aussi plus de 500 lacs, 28 réservoirs et 20 km de côte du centre Est de l'Irlande.

La zone géographique couverte par l'ERBD est la plus peuplée, et est désormais soumise à des pollutions d'origine industrielle et agricole.

Les autorités locales, avec à leur tête le "Dublin City Council", ont planifié sur les trois prochaines années la mise en place d'une stratégie durable de gestion de la qualité de l'eau dans le District, en application de la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau.

2004 a vu ainsi l'établissement de rapports de caractérisation de la qualité des différents cours d'eau et lacs, ainsi que des pressions qui s'exercent sur eux. Ils vont permettre de connaître précisément ce qui doit être protégé.

Pour 2005, il est prévu une vaste consultation du public, afin de formaliser et finaliser un plan de gestion. Pour cela, un Comité consultatif de bassin rassemblant la plupart des organisations publiques sera constitué ; des réunions permettront à chacun de donner son opinions sur l'avancée du projet. Un site web héberge déjà les premiers rapports (www.erbd.ie).

En 2007, une première version du plan de gestion sera présentée, intégrant activités économiques, loisirs et nécessités environnementales. Là encore, le public pourra intervenir pour aboutir à un plan définitif, dont la publication définitive est fixée à 2009.

ERBD Project

87/89 Morehampton Road - Donnybrook - Dublin 4
Tel. : 01 663 2800 - Fax.: 01 663 2888
info@erbd.ie

GRANDS LACS : PROJET D'ENTENTE SUR LES RESSOURCES EN EAUX

Les Grands Lacs, source du Saint-Laurent, constituent un vaste bassin hydrographique. Cependant, ce bassin est fragile et sensible aux variations climatiques et aux actions humaines. Protéger les eaux des Grands Lacs et du Saint-Laurent, et les ressources naturelles qui en dépendent, est un enjeu d'importance qui a amené les gouverneurs des États des Grands Lacs (Illinois, Indiana, Michigan, Minnesota, New-York, Ohio, Pennsylvanie, Wisconsin) et les Premiers Ministres du Québec et de l'Ontario à consulter leur population du 19 juillet au 18 octobre 2004.

Cette consultation publique portait sur un projet d'entente intitulé "Entente sur les ressources durables en eaux du Bassin des Grands Lacs".

Le public a eu l'occasion de soumettre ses commentaires durant ces 90 jours. Plusieurs assemblées publiques ont été organisées pour discuter de la teneur des documents et pour recueillir les commentaires des participants et deux rencontres régionales ont eu lieu à Toronto et à Chicago.

La perspective du développement durable figure en bonne place dans ce projet qui vise la protection des usages actuels et futurs de l'eau et le maintien à long terme des écosystèmes qui sont la richesse du bassin. Les Grands Lacs sont situés en amont du fleuve Saint-Laurent et comme dans tout grand bassin partagé, les efforts

que l'on déploie pour protéger l'amont ont nécessairement un impact sur l'aval.

Au cœur du projet d'entente, il y a la "norme commune de décision" basée sur la conservation de la ressource, qui vise les nouveaux projets de dérivation d'eau hors bassin, les projets de consommation d'eau dans le bassin et les projets destinés à accroître les prélèvements existants. Cette norme s'appliquera de façon similaire pour chacun des États et des Provinces dans l'exercice individuel de leurs propres pouvoirs en matière de gestion de l'eau et dans un exercice conjoint d'examen sur le plan régional.

Ce projet constitue une initiative porteuse d'avenir, puisqu'il contribuera à préserver à court et à long terme l'intégrité des ressources en eau du bassin Grands Lacs - Saint-Laurent.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC

Édifice Marie-Guyart, rez-de-chaussée
675, boulevard René-Lévesque Est - Québec (Québec) G1R 5V7
Tél. : (418) 521-3830 - Fax : (418) 646-5974
info@menv.gouv.qc.ca

CREPA : HYGIÈNE ET SYSTÈMES D'EAU POUR LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Un forum de recherche sera organisé du 6 au 10 décembre 2004 à Ouagadougou par le CREPA (Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement à faible coût). Ce forum est un cadre de partage des résultats des projets pilotes du CREPA en Afrique de l'Ouest, et une occasion de présenter les expériences liées aux principaux thèmes abordés :

- Stratégies de promotion de l'Hygiène et de l'assainissement ;
- Gestion des excréta et des boues de vidange ;
- Assainissement et recyclage de l'eau et des nutriments dans le contexte urbain et rural ;
- Financement du secteur de l'eau et de l'assainissement : initiatives locales et partenariat public-privé ;

Bien entendu, l'essentiel des discussions porte sur la question : Comment atteindre les Objectifs du Développement du Millénaire ?

Pour plus d'informations, visitez le site : www.reseaucrepa.org/index.htm

CREPA

03 BP 7112 Ouagadougou 03, Burkina Faso
Tél. : +226 36 62 10 11 - Fax : +226 36 62 08
crepa@fasonet.bf
www.reseaucrepa.org

EWRA : "EUROPEAN WATER RESOURCES ASSOCIATION" PARTAGER UNE VISION COMMUNAUTAIRE DE LA GESTION DE L'EAU

L'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris organise, en collaboration avec l'Office International de l'Eau, la 6^{ème} Conférence Internationale de l'EWRA, à Menton du 7 au 10 Septembre 2005 sur le thème "Partager une vision communautaire de la gestion des ressources en eau".

L'IAHR, l'IAHS, le CNRS, le GISIG, l'UNESCO-IHP participent également à l'événement.

L'objectif de cette manifestation est de promouvoir les meilleures pratiques pour atteindre un "bon état" des ressources pour la conception réaliste de scénarios, l'analyse économique des usages de l'eau et la participation efficace du public dans l'élaboration des décisions.

Les communications sur les domaines suivants sont sollicitées :

- Politiques et stratégies nationales dans la gestion de l'eau,
- Organisation de la gestion de bassin et Agences de l'Eau,
- Analyse et suivi du "bon état" de l'eau,
- Progrès dans la modélisation numérique des phénomènes,
- Défis environnementaux et qualité de l'eau,
- Outils économiques : pratique et perspectives,
- Scénarios d'impact climatiques et d'évolution socio-économique,

- Événements extrêmes : inondations, sécheresse et pollution,
 - Gestion intégrée et aide à la décision,
 - Gestion durable et développement équilibré de la demande
- La date limite de soumission des résumés est le 15 Février 2005.

Des sessions thématiques sont organisées : Directive-Cadre Européenne de l'Eau, Maîtrise de la qualité des eaux brutes, Réseaux internationaux d'échange sur la gestion de bassin, Pratique des logiciels.

Des sessions Poster et une exposition professionnelle ouverte aux industries de l'eau et des services contribueront aux échanges entre participants et professionnels au niveau européen et international.

ENSMP - Centre d'Informatique Géologique
Rue Daunesse - BP 207 - 06904 Sophia Antipolis Cedex
Tél. : 04 93 95 75 13 - Fax : 04 93 65 43 04
ewra2005@ensmp.fr
www.cig.ensmp.fr/~ewra2005

"DEPURANAT": POUR DES SYSTÈMES D'ÉPURATION PLUS NATURELS

INTERREG III est un des quatre programmes d'initiative communautaire mis en place par la Commission Européenne pour favoriser un développement harmonieux, équilibré et durable du territoire européen sur la période 2000 - 2006.

L'une des composantes du programme concerne l'environnement et les ressources naturelles, avec comme principaux objectifs :

- développer des réseaux européens de sauvegarde de la biodiversité,
- promouvoir la gestion durable des ressources hydriques, notamment par la surveillance de la qualité des eaux et la prévention des inondations,
- encourager la prévention des pollutions.

Dans ce cadre, l'OIEau participe au projet "DEPURANAT" qui a pour thème "le traitement des eaux résiduaires dans le milieu rural et naturel de l'Espace Atlantique", grâce à des systèmes de traitement naturel ou à faible coût énergétique.

Le chef de file du projet est l'Institut Technologique des Canaries (Espagne). Les autres partenaires sont l'Université du Minho (Portugal), le Centre des Nouvelles Technologies de l'Eau (Espagne), la Mancomunidad de Municipios de Medianas de Gran Canaria (Espagne), la Mancomunidad Intermunicipal del Sureste de Gran Canaria (Espagne), GESPLAN SA (Espagne), le Cabildo Insular de Tenerife (Espagne) et la Camara Municipal de Vila Verde (Portugal).

Commencé en janvier 2004, le projet est prévu pour se terminer fin 2006. Il concerne les zones rurales peu peuplées, caractéristiques de l'Espace Atlantique, où l'absence de système de traitement des eaux résiduaires conduit à rejeter les effluents dans les espaces naturels avoisinants, entraînant une pollution diffuse dans ces zones à grande valeur écologique.

Dans ce contexte, "DEPURANAT" prévoit de mettre en œuvre un système de gestion durable des eaux résiduaires, en encourageant leur réutilisation dans les espaces naturels.

L'objectif principal du projet consiste à stocker les eaux captées localement, à les traiter sur place dans de petits systèmes décentralisés, et à réutiliser les sous-produits obtenus.

Peu coûteux et simples à installer, ces systèmes décentralisés contribueront à améliorer le traitement des eaux et favoriseront le développement économique et financier durable des zones rurales.

Grâce aux systèmes mis en place, "DEPURANAT" entend encourager l'utilisation, à des fins décoratives ou artisanales, de produits de qualité issus du traitement des eaux, tels que les plantes aquatiques. A terme, ces nouvelles activités permettront de développer dans ces zones l'agriculture traditionnelle et le tourisme rural.

A ce titre, les partenaires ont prévu de créer plusieurs installations pilotes : 12 sites ont été sélectionnés, 6 étant une adaptation de stations d'épuration à des technologies "naturelles", les 6 autres étant des implantations nouvelles.

A terme, il est prévu la création d'emplois d'agents locaux et l'organisation de formations autour de l'éducation environnementale.

L'OIEau est chargé de développer un système-expert d'aide au choix d'une technologie adaptée aux conditions des eaux à traiter et du milieu et la dissémination, sous forme de guides et d'un site Web, du savoir-faire retiré des expérimentations pilotes.

Toute initiative d'industriels ou d'organisations en relation avec la thématique de "DEPURANAT" peut nous être signalée pour être intégrée au projet : snide@oieau.fr

OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU - DI2DE
15 rue Edouard Chamberland - 87065 Limoges
Tél. : 05 55 11 47 47 - Fax : 05 55 11 47 48
www.oieau.fr

Nos Stages de Formation pour janvier, février, mars et avril 2005

DATE	REF.	TITRE
18-20/01/05	K025	Gestion des compétences et plan de formation
24-28/01/05 14-18/03/05	F019	Initiation à l'assainissement : réseau et station d'épuration
25-26/01/05	C021	Reconduction de la qualification à la maintenance des disconnecteurs
25-27/01/05	S006	Conception, construction et entretien des plans d'eau
27-28/01/05	C021	Reconduction de la qualification à la maintenance des disconnecteurs
31/01-04/02/05	A001	Notions de base sur la chimie de l'eau - Niveau I
31-01-04/02/05	F001	Exploitation d'une station d'épuration - Niveau I
01-03/02/05	N021	Notions de base en détoxification
02-03/02/05	E051	Inspection visuelle des réseaux : modifications apportées par la Norme NF EN 13-508-2 (codage des inspections)
7-11/02/05	E012	Diagnostic des réseaux d'assainissement et schéma directeur
7-11/02/05	F002	Boues activées - Niveau 2 - Module : mesures et diagnostics
14-18/02/05	C006	Vannes de régulation hydraulique
14-18/02/05	F007	Conception et dimensionnement - Module 1 : station d'épuration à boues activées
15-18/02/05	C020	Qualification à la maintenance des disconnecteurs
21-25/02/05	C036	Réseaux intérieurs : enjeux sanitaires et techniques
21-25/02/05	F018	Boues activées - Niveau 2 - Module : réglages
21-25/02/05	S002	Diagnostic des cours d'eau
22-24/02/05	F035	Initiation à l'application microsat
28/02-02/03/05 14-16/03/05	E043	Inspection visuelle des réseaux : réception de travaux et interventions caméra
28-02-04/03/05	F005	Boues activées - Niveau 3 : dysfonctionnement
02-03/03/05	K037	Responsabilités des services d'eau et d'assainissement
07-11/03/05	B001	Exploitation des usines de production d'eau potable - Niveau I
07-11/03/05	N024	Management environnemental en PME/PMI - ISO 14001
07-11/03/05	C016	Bases de l'hydraulique appliquée - Niveau I
07-11/03/05	F008	Participer à la réception technique d'une station d'épuration type boues activées
07-11/03/05	F015	Conception et dimensionnement : Module 2 : traitements pour petites collectivités
08-10/03/05	B017	Goûts et odeurs de l'eau potable
08-11/03/05	I012	Préparation à l'habilitation électrique de b0 à h0v
14-18/03/05	C017	Etude hydraulique : pompage et distribution - Niveau 2
14-18/03/05	C006	Vannes et régulation hydraulique
14-18/03/05	A004	Analyses de eaux usées pour l'autosurveillance - Niveau 2
14-18/03/05	I006	Maintenance des stations de pompage
14-18/03/05	N007	Détoxification des effluents
15-16/03/05	B011	Sécurité chlore : intervention et échanges des bouteilles de chlore
15-16/03/05	G006	Traitement des nappes polluées
21/03/05	E040	Assainissement non collectif pour l'entrepreneur : Bases techniques et réglementaires
21-23/03/05	S003	Evaluation de la qualité des milieux aquatiques et du bon état écologique
21-25/03/05	E009	Mise en oeuvre et suivi des chantiers d'assainissement
21-25/03/05	F025	Exploitation des stations d'épuration pour petites collectivités
21-25/03/05	E028	Contrôle technique de l'assainissement non collectif neuf

DATE	REF.	TITRE
21-25/03/05	N010	Exploitation d'une station d'épuration biologique - niveau 1
21-25/03/05	F014	Filières de traitement et valorisation des boues de station d'épuration
22-24/03/05	E027	Signalisation temporaire des chantiers
22-25/03/05	N015	Initiation aux techniques de production d'eau industrielle
22-25/03/05	I005	Maintenance des équipements mécaniques des petites stations d'épuration
22-25/03/05	B020	Traitement et contrôle des eaux de piscines
22-26/03/05	F014	Filières de traitement et valorisation des boues de station d'épuration
23-25/03/05	S008	Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) : mode d'emploi
30-31/03/05	G001	Contrôles en maîtrise d'oeuvre - Forages d'eau
4-5/04/05	S004	SEQ-Eau pour les cours d'eau
4-6/04/05	E044	Inspection visuelle des réseaux : gestion du patrimoine et expertise
4-8/04/05	A002	Analyses d'une eau potable pour l'autocontrôle - niveau 2
4-8/04/05	C010	Recherche de fuites et de canalisations enterrées
4-8/04/05	E006	Exploitation des réseaux d'assainissement - Module 1
4-8/04/05	F006	Nitrification, dénitrification et déphosphatation
4-8/04/05	F003	Station d'épuration physico-chimique - niveau 2
4-8/04/05	H031	Conception des stations de pompage - niveau 1 : génie civil
4-8/04/05	N026	Dimensionnement de stations d'épuration à boues activées en agro-alimentaire
5-7/04/05	B024	Exploiter les unités de neutralisation
5-8/04/05	B002	Exploitation d'un poste de désinfection des eaux au chlore et au dioxyde de chlore

Bulletin de Réservation (à faxer au 05 55 11 47 01)

STAGE CONCERNE

Référence :

Intitulé du stage :

Dates :

PARTICIPANT

Nom et Prénom :

Fonction :

Service :

Téléphone :

E-mail :

Télécopie :

SOCIETE

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Télécopie :



N° SIRET :

Code APE :

Les "Convention-Convocation-Facturation" sont à adresser :

à l'adresse ci-contre

à l'organisme suivant :

N° SIRET :

Code APE :

A M. ou Mme :

Fait à : Signature

Le : et cachet

Le détail de ces formations ainsi que le calendrier des stages 2004 et 2005 est disponible sur le Web : <http://www.oieau.org/stages>

Demandez le Catalogue 2005 !

Office International de l'Eau - Le CNFME - 22 rue Edouard Chamberland - 87065 Limoges Cedex
Tél. : 05 55 11 47 00 - Fax : 05 55 11 47 01 - E-mail : stages@oieau.fr

Notre sélection ...

DATE	LIEU	THEMES	CONTACT
6-8/12/04	Hawaii Polynésie	International Conference on Desalination Costing	Middle East Desalination Research Center smcarthy@medrc.org.om
6-9/12/04	Tokyo Japon	International Conference on Integrated Water Resources Management	Japan Water Forum www.waterforum.jp
6-10/12/04	Ouagadougou Burkina Faso	Hygiène et Systèmes d'Eau pour la Lutte contre la Pauvreté	CREPA crepa@fasonet.bf www.reseaucrepa.org
7-8/12/04	Blida Algérie	Colloque International sur l'Eau et l'Environnement	Ecole Nationale Supérieure de l'Hydraulique www.ensh.edu.dz/Colloque_2004.htm
7-9/12/04	Nouvelle Orléans USA	11 th Annual New Orleans Corrosion Conference	Nace International www.champ-tech.com/NOOCC/index.asp
8-10/12/04	Dijon France	19 ^{ème} Conférence du COLUMA sur la Lutte contre les Mauvaises Herbes	Association Française de protection des plantes cduboscq@afpp.net
8-12/12/04	Annemasse France	Les Hydrocarbures dans les Eaux Pluviales : solutions de traitement et perspectives	GRAIE Tél. : 04 72 43 83 68 - Fax. : 04 72 43 92 77 emilie-graie@urgc-hu.insa-lyon.fr
8-12/12/04	Tortosa Espagne	IV Congreso Ibérico sobre Gestión y Planificación del Agua	Fundación Nueva Cultura del Agua www.us.es/ciberico/ congresoiberico@fudm.es
9-10/12/04	Nantes France	La Décentralisation de l'Environnement : Territoires et Gouvernance	Société Française pour le Droit de l'Environnement mace@droit.univ-nantes.fr
10-13/12/04	Laghouat Algérie	L'eau et le Risque dans le Contexte Saharien	Université Amar Telidji http://web.lagh-univ.dz/ercs/
12-15/12/04	Las Vegas USA	Ground Water Expo	National Ground Water Association www.ngwa.org/pdf/e/conf/0412126010pros.pdf
13-14/12/04	Genève Suisse	Seminar on the Role of Ecosystems as Water Suppliers	United Nations Economic Commission for Europe water.convention@unece.org
16-19/12/04	Casablanca Maroc	RESSOURCES 2004 1 ^{er} Salon International de l'Eau, de l'Énergie et de l'Environnement	Forum7 forum7@casanet.net.ma
10-14/01/05	Port Louis Ile Maurice	Réunion Internationale d'Examen après 10 ans du Programme d'Action de la Barbade (PAB + 10) sur le développement durable des petits États insulaires en développement	SIDSnet www.sidsnet.org/francais/
18-22/01/05	Kobe, Hyogo Japon	World Conference on Disaster Reduction	UN/ISDR www.unisdr.org/eng/wcdr/basic-inf/2nd- announc/WCDR%20second%20announcement-eng.pdf
24-28/01/05	Paris France	Biodiversité Science et Gouvernance	UNESCO www.recherche.gouv.fr/biodiv2005paris/
26-28/01/05	Gauteng Afrique du Sud	African Water Laws: Plural Legislative Frameworks for Rural Water Development in Africa	International Water Management Institute www.nri.org/waterlaw/workshop.htm

L'agenda complet des événements est consultable sur le Web
<http://eaudoc.oieau.org>

CEMAGREF : ASSAINISSEMENT BIOLOGIQUE DES EAUX USÉES EN MONTAGNE

Le Cemagref et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse viennent de publier les résultats des études expérimentales conduites sur des stations d'épuration de montagne en site réel.

La réglementation demande aux collectivités touristiques de montagne de compléter les traitements physico-chimiques des eaux usées par des traitements biologiques. Le Cemagref de Lyon et l'Agence de l'Eau ont conduit depuis 2000 plusieurs études qui permettent d'émettre des préconisations sur le choix des procédés, leur dimensionnement et leur exploitation.

Le document est téléchargeable sur le site de l'Agence : <http://rdb.eaurmc.fr>

CEMAGREF

Parc de Tourvoie, BP 44 - 92163 Antony Cedex
Tél. : 01 40 96 61 21 - Fax : 01 40 96 62 25

EDITIONS SCIENTIFIQUES EUROPÉENNES : POUR UNE GESTION SPATIALE DE L'EAU, COMMENT SORTIR DES TUYAUX ?

Depuis quelques années, en France, les gestionnaires de l'eau mettent en avant leur souhait de ne plus se contenter de gérer les flux d'eau et de pollutions qui s'écoulent "dans les tuyaux". Pour diverses raisons - protection des zones humides, pollutions diffuses, inondations, etc. - il faut également se soucier des usages des espaces. Cependant, cette gestion "spatiale" de l'eau interfère inévitablement avec la politique agricole, la protection des milieux naturels, l'urbanisme, ...

Comment concilier les approches ?

Ce livre dégage des éléments de réponse à cette question, à partir d'une rétrospective des rapports entre gestion de l'eau et gestion des espaces au cours de l'histoire, puis de l'analyse

fourillée de deux cas: la politique d'une agence de l'eau en matière de zones humides et l'action publique face aux inondations en vallée de l'Oise.

PETER LANG SA

Editions scientifiques européennes
Moosstrasse 1 - Case postale 350
CH-2542 Pieterlen - Suisse
Tél. : 41 (0)32 376 17 17 - Fax : 41 (0)32 376 17 27
info@peterlang.com - www.peterlang.com

JOHANNET : LE LEXIQUE 6 LANGUES DE L'EAU

Six langues pour comprendre tout ce qui s'écrit et se publie dans le domaine de l'eau : Français, Anglais, Allemand, Espagnol, Italien, Portugais. Cet ouvrage contient près de 5.000 termes techniques en usage dans le domaine de l'eau, tous traduits dans chacune de ces six langues. Il comprend six entrées distinctes, ce qui permet à l'utilisateur d'appréhender chacun de ces termes dans chacune des langues. Ce lexique pratique et clair est un outil essentiel pour exploiter facilement et précisément tout ce qui s'écrit et se publie dans l'une de ces langues.



Le lexique de l'eau est fourni avec une version Cd-Rom compatible Mac/PC.

EDITIONS JOHANNET

30 rue René Boulanger - 75010 Paris
Tél. : 01 44 84 78 78 - Fax : 01 42 40 26 46
www.editions-johannet.com

OMS : "GUIDELINES FOR DRINKING-WATER QUALITY"

Les 1^{ère} et 2^{ème} éditions des "Guidelines for Drinking-water Quality" ont été très utilisées comme base pour la réglementation et la normalisation visant la sécurité sanitaire de l'eau distribuée.

Elles traitaient prioritairement de microbiologie et donnaient des valeurs guides pour de nombreuses substances chimiques.

Une 3^{ème} édition du volume I - Recommandations vient d'être mise à jour pour tenir compte des progrès réalisés en matière d'évaluation et de gestion des risques.

Pour la première fois, une revue des principales maladies hydriques est présentée.

Cette nouvelle édition décrit aussi un "Cadre pour la sécurité sanitaire de l'eau" et les rôles et responsabilités des différents intervenants (distributeurs, collectivités, "agences" de contrôle, ...).

L'ouvrage est disponible sur le site : www.who.int/water_sanitation_health/dwq/gdwq3/en/

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

1211 Genève 27 - Suisse
Tél. : 41 22 791 24 76 - Fax : 41 22 791 48 57
www.who.int/water_sanitation_health/dwq/gdwq3/en/

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Dans les communes rurales, notamment en présence d'un habitat dispersé, l'assainissement collectif n'est pas toujours la solution la plus adaptée pour répondre aux exigences réglementaires en matière d'épuration des eaux usées urbaines. Ainsi, il semblerait qu'au delà d'une distance moyenne de 30 mètres, l'assainissement collectif ne se justifie plus.

En France, environ 13 millions d'habitants sont situés hors d'une zone de raccordement à un système d'assainissement collectif, soit 30% de la population rurale. De plus, de 50 à 80% de ces installations ne sont pas conformes.

Or, l'application des textes réglementaires, issus de la Directive Européenne relative au traitement des eaux résiduaires urbaines de 1991 et de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, donne aux élus de nouvelles responsabilités en matière d'assainissement. Ce nouveau service doit :

- Déterminer les territoires communaux relevant de l'assainissement collectif et ceux du non collectif en réalisant le zonage requis par la loi sur l'eau de 1992,
- Prendre en charge la gestion de l'assainissement collectif et le contrôle du non collectif par un service public spécifique.

Cette prise en charge par les élus est soumise à une échéance fixée au 31 janvier 2005.

Le dossier thématique de ce mois-ci propose une sélection de textes récents relatifs à l'assainissement non collectif. Outre l'aspect technique du problème et le choix de la solution d'épuration, de nombreuses questions sont soulevées dues à la mise en place des services publics d'assainissement non collectif, à la réhabilitation des anciens systèmes...

D'autre part, de nombreuses formations sont proposées sur ce sujet par le CNFME notamment :

- Contrôle technique de l'assainissement non collectif du 21 au 25 mars 2005 (référence E028)
- Assainissement non collectif pour l'entrepreneur : bases techniques et réglementaires le 21 mars 2005 (référence E040)

Pour commander ces documents à l'aide de leur cote ddd : eadoc@oieau.fr ou en ligne sur <http://eadoc.oieau.fr>

Retrouvez les nouvelles références intégrées dans Eaudoc, tous thèmes confondus, sur notre site : <http://eadoc.oieau.fr> - rubrique Actualités / nouvelles ref.biblio (accès réservé aux abonnés après identification). Vous pouvez aussi recevoir ce recueil sur votre messagerie : pour cela, contactez-nous : eadoc@oieau.fr

LA DECONNEXION DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIFS

22/03938

Les collectivités locales ne doivent pas assumer la charge financière des travaux de déconnexion des installations d'assainissement non collectifs, c'est au propriétaire privé d'assumer les frais de cette déconnexion. - © 2004 OIEau

FRE, MARCHAL TARNUS C., QUESTION ECRITE, 2004

Pour tout public

LES PROGRES DE LA COLLECTE DES EAUX USEES ET PLUVIALES

67/26337

Données statistiques sur le réseau d'assainissement et le réseau pluvial. Le réseau d'assainissement collectif dessert 23,5 millions de logements, soit huit logements sur dix. Un peu plus de 5 millions de logements ne sont pas reliés au système collectif et sont équipés d'un système individuel. Les communes prêtent de plus en plus attention à ce mode d'assainissement et 42% d'entre elles en ont maintenant délimité les zones. Le territoire français est, en 2001, couvert par 250 000 kilomètres de canalisations d'eaux usées auxquels s'ajoutent 79 000 km d'évacuation des eaux pluviales. La maîtrise des eaux de pluie est un enjeu important ayant incité 3 000 communes à prendre des mesures et 5 600 autres se préparent à le faire. - © 2004 OIEau

FRE, ARTICLE DE PERIODIQUE, LES DONNEES DE L'ENVIRONNEMENT, 2004, 4 P.

Pour tout public

UN OUTIL INDISPENSABLE POUR UNE BONNE GESTION DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : L'ETUDE DE SOL

67/26252

L'assainissement non collectif est encore considéré comme un procédé peu performant susceptible de provoquer des nuisances. Il apparaît essentiel de vérifier l'adéquation sol/filière par la réalisation d'une étude de sol. - © 2004 OIEau

FRE, NELLO P., ARTICLE DE PERIODIQUE, L'EAU, L'INDUSTRIE, LES NUISANCES, 2004, 41-44

Pour tout public

DEVELOPPEMENT ET APPLICATION D'UNE FILIERE DE TRAITEMENT DES EAUX USEES PAR UNE TECHNIQUE INNOVANTE DESTINEE A L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : LE FILTRE COMPACT EPARCO

67/26423

Le FILTRE COMPACT EPARCO pour le traitement des eaux usées issues de fosses toutes eaux met en jeu une zéolithe bien spécifique. Des essais sur colonnes et des mesures sur sites vérifient que les concentrations du rejet en MES, DCO, NTK, sont conformes à l'arrêté de mai 1996, sur le long terme et malgré des variations de charge. Un modèle permet de prédire le rendement en fonction des débits et hauteurs des couches filtrantes. A performance égale, ce matériel aura un encombrement 2 à 3 fois moindre qu'un filtre à sable. Cette filière est agréée en France depuis février 2004. - © 2004 OIEau

FRE, MAUNOIR S., PHILIP H., ARTICLE DE PERIODIQUE, TRIBUNE DE L'EAU, 2004, 90-98

Pour public averti

LE FINANCEMENT DE LA MISE EN CONFORMITE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.

22/03653

Rappel des obligations respectives pesant sur les propriétaires privés et les collectivités locales en matière de contrôle, d'entretien et de réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif. Précisions apportées sur les aides dont peuvent bénéficier les communes et les particuliers pour financer la mise en conformité des systèmes d'assainissement non collectif. Point sur des retours d'expérience. - © 2004 OIEau

FRE, VANNSON F., QUESTION ECRITE, 2004

Pour tout public

LES TRANSFORMATIONS IMPOSEES PAR LA REGLEMENTATION EUROPEENNE AUX SERVICES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

67/25442

Présentation des principales dispositions de la directive ERU de 1991 et de la directive cadre sur l'eau adoptée en octobre 2000. Application de la directive en France (transposition, notion d'agglomération d'assainissement, prescriptions locales complémentaires). Point sur la conformité des réseaux d'assainissement aux prescriptions européennes et nationales. - © 2004 OIEau

FRE, FNCCR, ACTE DE CONFERENCE, 2004, 22 P.

Pour public averti

ARRETE DU 24 DECEMBRE 2003 MODIFIANT L'ARRETE DU 6 MAI 1996 MODIFIE FIXANT LES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES APPLICABLES AUX SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

22/03675

Texte assez bref apportant des modifications concernant les dispositifs assurant l'épuration des effluents avant rejet vers le milieu hydraulique superficiel mentionnés au chapitre 3 de l'annexe de l'arrêté du 6 mai 1996 fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif. - © 2004 OIEau

FRE, ARRETE, 2003

Pour public spécialisé

LA GESTION DES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

67/24732

Les collectivités territoriales ayant une responsabilité primordiale dans les diverses étapes de la gestion des services publics d'eau et d'assainissement, le contrôle de ces services par les chambres régionales des comptes a depuis longtemps été fort et a donné lieu en 1997 à un rapport public particulier de la Cour des comptes. Le prélèvement et la production de la ressource, la distribution de l'eau potable, la collecte des eaux usées, leur traitement et leur rejet dans le milieu naturel donnent lieu à d'importantes dépenses répercutées sur les usagers du service. Le montant des factures d'eau s'élève en moyenne annuelle à plus de 300 € par ménage. Les chambres régionales et territoriales des comptes ont renouvelé les contrôles des collectivités les plus importantes... - © 2004 OIEau

FRE, COUR DES COMPTES, RAPPORT, 2003, 183 P.

Pour public averti

LES REDEVANCES DES AGENCES DE L'EAU. ENJEUX, OBJECTIFS ET PROPOSITIONS D'EVOLUTION DE LA REFORME DE LA POLITIQUE DE L'EAU

67/24045

L'auteur analyse le financement actuel de la politique de l'eau, dresse le bilan des acquis et détermine les évolutions à envisager autour des trois volets de l'action publique : redevances, aides et instruments réglementaires. Après avoir constaté la forte légitimité acquise par les instances de bassins créées par la loi de 1964, le rapport expose certaines pistes d'évolution au travers de propositions concrètes : intervention du Parlement, évolutions dans le mode de désignation et de fonctionnement des comités de bassin, rôle accru des départements pour l'alimentation en eau potable, redevance de solidarité nationale... - © 2003 OIEau

FRE, FLORY J. C., RAPPORT, 2003, 182 P.

Pour public averti

CONSEIL D'ETAT, 24 SEPTEMBRE 2003, COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX, N 238483

22/03596

Une décision dans laquelle le Conseil d'Etat se prononce sur un cas de non-raccordabilité à un réseau d'assainissement et rappelle que les dérogations à l'obligation de raccordement ne sont envisageables que s'il existe un système d'assainissement non collectif maintenu en bon état de fonctionnement. - © 2003 OIEau

FRE, CONSEIL D'ETAT, ARRET, 2003, 3 P.

Pour public averti

LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RÉALISATION OU DE RÉHABILITATION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT AUTONOME

22/03598

La réalisation et l'entretien des installations d'assainissement non collectif sont à la charge des particuliers. Ceux-ci peuvent-ils obtenir des aides pour réaliser ces travaux ? sous quelles conditions ? - © 2003 OIEau

FRE, LEROY M., ASSEMBLEE NATIONALE, QUESTION ECRITE, 2003

Pour tout public

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF. SEMINAIRE D'ECHANGE REGIONAL, 24 JUILLET 2003, LYON BRON

67/25397

Mise en place de la politique d'assainissement non collectif: - état des lieux de la mise en place des SPANC; - méthodologie pour une mise en place progressive d'un SPANC; - le zonage d'assainissement: une étape essentielle- les partenariats entre les différents intervenants de l'ANC. - © 2004 OIEau

FRE, GRAIE, LYON, CONFERENCE, 2003, 80 P.

Pour public averti

LE CONTROLE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF POUR UN EQUIPEMENT ADAPTE AU TRAITEMENT DES EAUX USEES PAR LES MICRO-ORGANISMES DU SOL

67/25398

Guide pour la mise en place d'un service public de contrôle de l'assainissement non collectif. Chaque étape de mise en place du service est détaillée. Ce document particulièrement réussi constitue une référence pour toute personne concernée par le contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif. - © 2004 OIEau

FRE, ASSOCIATION DES MAIRES DU MORBIHAN, CONSEIL GENERAL DU MORBIHAN, VANNES, NOTE TECHNIQUE, 2003, 120 P.

Pour public averti

CONSEIL D'ETAT, 23 MAI 2003, N 249995, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARTOIS-LYS

22/03620

Conditions dans lesquelles une commune peut prendre en charge la réhabilitation des dispositifs d'assainissement autonomes. Quelles peuvent-être les modalités de financement d'un service public d'assainissement non collectif chargé de cette mission ? - © 2003 OIEau

FRE, ARRET, 2003

Pour public averti

LA QUALITE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT EN FRANCE

67/23034

Bilan de la politique française de lutte contre la pollution des eaux. Propositions de réformes dont certaines sont assez radicales comme celle visant à donner la responsabilité de l'assainissement aux départements ou encore celle visant à instaurer une redevance pollution unique. - © 2003 OIEau

FRE, MIQUEL G., ASSEMBLE NATIONALE, SENAT, RAPPORT, 2003, 198 P+ 331 P. D'ANNEXES

Pour tout public

MISE EN CONFORMITÉ DES SYSTÈMES D'ANC

22/03566

Obligations des communes en matière de contrôle des installations d'assainissement non collectif (neuves ou existantes). Précisions sur les contrôles à effectuer en priorité. Point sur les aides dont les particuliers peuvent éventuellement bénéficier pour le financement des travaux de réhabilitation de leurs dispositifs d'ANC. - © 2003 OIEau

FRE, CHASSAIGNE A., ASSEMBLEE NATIONALE, QUESTION ECRITE, 2003

Pour tout public

SUR QUI PÈSE LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE DÉCONNEXION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ?

22/03569

Obligations des particuliers de se raccorder au réseau d'assainissement collectif lorsqu'il existe dès lors que leur propriété y est raccordable. Conséquences financières de ce raccordement à l'égard des particuliers. Rappel des obligations des communes en matière d'assainissement (collectif et non collectif). - © 2003 OIEau

FRE, JACQUE E., ASSEMBLEE NATIONALE, QUESTION ECRITE, 2003

Pour tout public

LES COMPÉTENCES DES PRÉFETS EN MATIÈRE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

22/03570

Le préfet détient-il des compétences (directes ou indirectes) en matière d'assainissement non collectif ? comment ces compétences s'articulent-elles avec celles des élus locaux ? - © 2003 OIEau

FRE, BIRRAUX C., ASSEMBLEE NATIONALE, QUESTION ECRITE, 2003

Pour tout public

QUESTION ÉCRITE RELATIVE AUX CONDITIONS DE MISE EN PLACE DES SERVICES PUBLICS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

22/03347

Ce texte rappelle les missions dévolues aux communes en matière d'assainissement non collectif. En outre il précise les modalités de financement du service public d'assainissement non collectif et les différentes façons d'organiser ce service. - © 2003 OIEau

FRE, ALFONSI NICOLAS, QUESTION ECRITE, 2003, 1P.

Pour tout public

QUESTION ÉCRITE RELATIVE À LA NOTIFICATION PAR LES COMMUNES DES AVIS DE VISITE DES AGENTS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

22/03294

Contrôle des installations d'assainissement autonome : avis de passages des agents de la commune. La réponse à cette question écrite précise les modalités pratiques que peut adopter une commune pour informer les particuliers disposant d'une installation d'assainissement autonome de la venue des agents techniques chargés d'en assurer le contrôle. - © 2003 OIEau

FRE, GUENE C., SENAT, QUESTION ECRITE, 2003

Pour tout public

EPURATION AUTONOME : PREMIERS CHANTIERS ...

67/22152

Premières expériences de mise en place du contrôle de l'assainissement non collectif par des communes. Diagnostic et contrôle de fonctionnement. Aide financière des Agences de l'Eau et des Conseils Généraux. - © 2003 OIEau

FRE, BEZOU E., ARTICLE DE PERIODIQUE, JOURNAL DES MAIRES, 2003, 68-71

Pour tout public

L'ASSAINISSEMENT GAGNE SON AUTONOMIE

67/22870

Bilan de l'assainissement autonome en France. Statistiques sur l'assainissement non collectif : 30% d'assainissement autonome soit 4,5 millions sur lesquelles 3,5 millions sont non conformes. Description des dispositifs techniques et de contrôle (SPRNC) : Services publics de l'Assainissement Non Collectif) permettant de remédier à cette situation. Inventaire des normes et des spécifications techniques. - © 2003 OIEau

FRE, ARTICLE DE PERIODIQUE, LE MONITEUR, 2003, 53-71

Pour public averti

ASSAINISSEMENT DES PETITES COLLECTIVITES

67/23149

La réglementation de l'assainissement. Problématique des petites collectivités. Les réseaux de collecte, leur nature et les contraintes économiques. Les différentes filières pour les petites collectivités, leurs avantages et inconvénients et leurs coûts. Les aides aux collectivités : agence de l'eau. - © 2003 OIEau

ENG, FRE, OUERTANI I., ENGREF, MONTPELLIER, OIEAU, LIMOGES, NOTE TECHNIQUE, 2003, 15 P.

Pour public averti

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : SE PREPARER A L'ECHEANCE DU 31 DECEMBRE 2005=NON-COM-MUNAL SANITATION : PREPARING FOR THE 31 ST DECEMBER 2005 DEADLINE

67/23361

Rappel synthétique de la réglementation concernant l'assainissement autonome et des obligations des communes pour le contrôle. Nécessité de réaliser des études préalables et un zonage des parcelles. Choix et dimensionnement des installations. - © 2003 OIEau

FRE, MIZIER M. O., ARTICLE DE PERIODIQUE, L'EAU, L'INDUSTRIE, LES NUISANCES, 2003, 33-40

Pour tout public

GESTION DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - A QUELLE ECHELLE TRAVAILLER ET QUELLES INVESTIGATIONS ?

67/24074

Rappel succinct des repères réglementaires anciens. Conséquences de la loi sur l'eau : zonage d'assainissement, échéances et contrôle, responsabilité. Quelques exemples d'assistance aux communes pour la gestion des ANC. - © 2003 OIEau

FRE, DELFOSSE J., ARTICLE DE PERIODIQUE, ENVIRONNEMENT ET TECHNIQUE, 2003, 39-42

Pour tout public

QUESTION ÉCRITE RELATIVE AU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

22/03316

Contrôle par des communes sur les installations d'assainissement non collectif. Ce texte rappelle les obligations incombant aux communes et aux particuliers en ce qui concerne le contrôle et l'entretien des installations d'assainissement non collectif. Il précise également la mission des services publics d'assainissement non collectif et leur mode de financement. - © 2003 OIEau

FRE, SUEUR J. P., QUESTION ECRITE, 2002

Pour tout public

RÉHABILITATION DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

22/03395

Incitation fiscale et dispositions financières destinées à faciliter la réhabilitation des installations d'assainissement individuel. - © 2003 OIEau

FRE, PERRUCHOT N., QUESTION ECRITE, 2002, 1 P.

Pour tout public

LE SPANC SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

67/23782

Deux projets de règlements du SPANC. Le premier se limite au contrôle des installations, le deuxième propose le contrôle, l'entretien et la réhabilitation des installations. - © 2003 OIEau

FRE, AGENCES DE L'EAU, MATE, NOTE TECHNIQUE, 2002, 46 P.

Pour public averti

REDEVANCE UNIQUE POUR FINANCER LE CONTRÔLE ET L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

22/03169

Bref commentaire soulignant l'apport d'un arrêt du Conseil d'Etat en matière de redevance d'assainissement. Dans l'arrêt présenté, le Conseil d'Etat a admis qu'une redevance d'assainissement unique finançant l'entretien et le contrôle des installations d'assainissement non collectif puisse être mise à la charge d'un particulier ne bénéficiant pas de l'entretien. - © 2002 OIEau

FRE, ARTICLE DE PERIODIQUE, COURRIER DE L'EAU, 2002

Pour public averti

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

67/20441

Article de vulgarisation sur l'assainissement non collectif. Description succincte de la composition et du fonctionnement d'un système d'assainissement non collectif. Obligations des propriétaires concernant l'entretien de leur système d'assainissement autonome. Règles à respecter pour l'installation de ces équipements et leur fonctionnement. - © 2002 OIEau

FRE, ARTICLE DE PERIODIQUE, QUE CHOISIR, 2002, 46-49

Pour tout public

LES EVOLUTIONS RECENTES DE L'ASSAINISSEMENT

67/21171

D'après le dernier recensement de la population en 1999, 97% des logements disposent de systèmes d'assainissement dont quatre sur cinq par équipement collectif. L'enquête Ifen - Scees - Agences de l'eau auprès des communes permet de mieux décrire ces installations: le réseau de collecte des eaux usées comprend, en 1998, 246000 kilomètres de canalisation et continue à s'étendre. Il conduit les effluents jusqu'à 15000 stations d'épuration de capacités variées. Leur parc a été bien développé depuis 1985 et fortement réhabilité depuis 1995. - © 2002 OIEau

FRE, REBEIX G., ARTICLE DE PERIODIQUE, LES DONNEES DE L'ENVIRONNEMENT, 2002, 4 P.

Pour tout public

MODALITES TECHNIQUES DU CONTROLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DES HABITATIONS INDIVIDUELLES

67/21666

Assainissement non collectif: modalités techniques de contrôle des installations. Cadre législatif et obligations communales. Détails des contrôles (implantation, conception, exécution, fonctionnement, entretien) et formulaires correspondants. Description (fiches individuelles) et critères de choix des filières (prétraitement, traitement, évacuation). - © 2003 OIEau

FRE, G2C ENVIRONNEMENT, AGENCES DE L'EAU, RAPPORT, 2002, 70 P.

Pour public averti

Les références récentes de JURIEAUDOC sont consultables sur le Web
<http://eaudoc.oieau.fr>

Ces documents sont disponibles à l'Office International de l'Eau

TEXTES JURIDIQUES

Arrêté du 16 septembre 2004 modifiant l'arrêté du 29 mai 1997 modifié relatif aux matériaux et objets utilisés dans les installations fixes de production, de traitement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine. (texte publié au JO du 23 octobre 2004).

Avis aux responsables de la mise sur le marché de matériaux et objets entrant au contact d'eau destinée à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales naturelles, utilisés dans les installations de production, de traitement et de distribution d'eau. (texte publié au JO du 23 octobre 2004)

JURISPRUDENCE

Arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Nancy du 5 août 2004

Dans cette affaire le juge administratif était appelé à trancher un litige opposant un préfet de département à une trentaine d'élus locaux à propos de l'épandage des boues d'épuration sur le territoire de leurs communes.

La question posée consistait à déterminer si un maire peut utiliser ses pouvoirs de police administrative pour interdire l'épandage de boues d'épuration sur le territoire de sa commune ? un tel arrêté municipal est-il légal lorsque le préfet du département a, au préalable, pris un arrêté autorisant expressément de tels épandages ?

Arrêt de la Cour de Justice des Communautés Européennes du 28 octobre 2004 Commission / France (décisions N° C-505/03)

Le 28 octobre 2004, la Cour de Justice des communautés européennes a condamné la France pour non respect de la directive eau potable s'agissant des teneur en nitrates des eaux en Bretagne.

Dans un avis du 19 décembre 2002 la Commission européenne avait invité la France à prendre, dans un délai de deux mois, les mesures nécessaires pour se conformer aux exigences de la directive 80/778/CEE du Conseil, du 15 juillet 1980, relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine. C'est à la suite de la réponse des autorités françaises du 19 février 2003, que la Commission a décidé d'introduire un recours contre la France pour non respect de la directive eau potable.

Arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Nancy du 22 janvier 2004.

Lorsqu'un syndicat de communes est exclusivement chargé de l'exploitation, en régie ou par voie d'affermage ou de concession, d'un ou de services publics à caractère industriel ou commercial, tels que le service public de l'assainissement, les communes membres ne peuvent prendre en charge des dépenses de ce service, couvertes, en principe, par le produit des seules redevances perçues auprès des usagers, que pour l'une des raisons limitativement énoncées par les 1°, 2° ou 3° de l'article L. 2224-2 du code général des collectivités territoriales et à la condition que le conseil municipal ait voté, à cette fin, une délibération répondant aux exigences de forme et de fond définies par le dernier alinéa de l'article L. 2224-2 du code général des collectivités territoriales.

Décision du Tribunal des Conflits du 15 décembre 2003

Dans cette décision le Tribunal des Conflits rappelle les conditions à respecter avant d'implanter des canalisations d'eau ou d'assainissement sur un terrain privé. Ainsi plusieurs solutions s'offrent à la collectivité : obtenir l'autorisation préalable du propriétaire ; instituer une servitude ou procéder à une expropriation de la fraction de la parcelle sous laquelle elle désire implanter les canalisations. A défaut l'implantation des canalisations sera considérée comme une " emprise irrégulière " ouvrant droit à une indemnisation au profit du propriétaire privé.



Le Ministère de l'Écologie
et du Développement Durable
(Direction de l'Eau)



Les 6 Agences de l'Eau



Le Ministère de l'Agriculture,
de l'Alimentation
de la Pêche et des Affaires Rurales
(Fonds National de Développement des Adductions d'Eau)



La Région Limousin



Le Ministère de la Santé
et de la Protection Sociale
(Direction Générale de la Santé)



Le Réseau International
des Organismes de Bassin
(Aquadoc-Inter - RIOB)

NOS PARTENAIRES

Les services d'information pour nos abonnés

Trois forfaits disponibles :

EAUDOC Classic

- Accès web illimité à la recherche dans les bases OIEau techniques, scientifiques, socio-économiques, juridiques, R&D et DCE
- Sommaires d'ouvrages téléchargeables gratuitement,
- Nouvelle "Revue des Sommaires" électroniques (plus 7 000 nouvelles références chaque année),
- Accès aux documents sélectionnés sur le web,
- Assistance téléphonique à la recherche.

119,60 € TTC
100,00 € HT

L'accès hors forfait reste cependant possible à tous par le biais de la **recherche à la carte** et la **commande individuelle** via le panier personnel.

Pour les **grands comptes**, notre offre est étudiée en étroite collaboration afin de définir au mieux les besoins spécifiques et de trouver les solutions les mieux adaptées.

EAUDOC Executive

- Accès web illimité à la recherche dans les bases OIEau techniques, scientifiques, socio-économiques, juridiques, R&D et DCE
- Sommaires d'ouvrages téléchargeables gratuitement,
- Nouvelle "Revue des Sommaires" électroniques (plus 7 000 nouvelles références chaque année),
- Accès aux documents sélectionnés sur le web,
- Assistance téléphonique à la recherche,

- ⊕ La presse en ligne avec **Information Eaux électronique** (11 n°/an) : tous les mois, les dernières nouvelles des agences de l'eau, l'eau en France et dans le monde, les grands projets internationaux, l'actualité documentaire,
- ⊕ La revue de presse électronique quotidienne en ligne et par mail.

251,16 € TTC
210,00 € HT

EAUDOC Premier

- Accès web illimité à la recherche dans les bases OIEau techniques, scientifiques, socio-économiques, juridiques, R&D et DCE
- Sommaires d'ouvrages téléchargeables gratuitement,
- Nouvelle "Revue des Sommaires" électroniques (plus 7 000 nouvelles références chaque année),
- Accès aux documents sélectionnés sur le web,
- Assistance téléphonique à la recherche,

- ⊕ La presse en ligne avec **Information Eaux électronique** (11 n°/an) : tous les mois, les dernières nouvelles des agences de l'eau, l'eau en France et dans le monde, les grands projets internationaux, l'actualité documentaire,
- ⊕ La revue de presse électronique quotidienne en ligne et par mail,

- ⊕ **Information Eaux en version papier** sur votre bureau (11 n°/an)
- ⊕ les dernières références bibliographiques de nos bases en ligne,
- ⊕ La construction de votre **veille automatique personnalisée** (2 requêtes).

454,48 € TTC
380,00 € HT

Abonnez-vous !

<http://eaudoc.oieau.fr>

AQU@VEILLE

L'actualité du monde de l'eau en direct sur votre messagerie
150 € HT / an

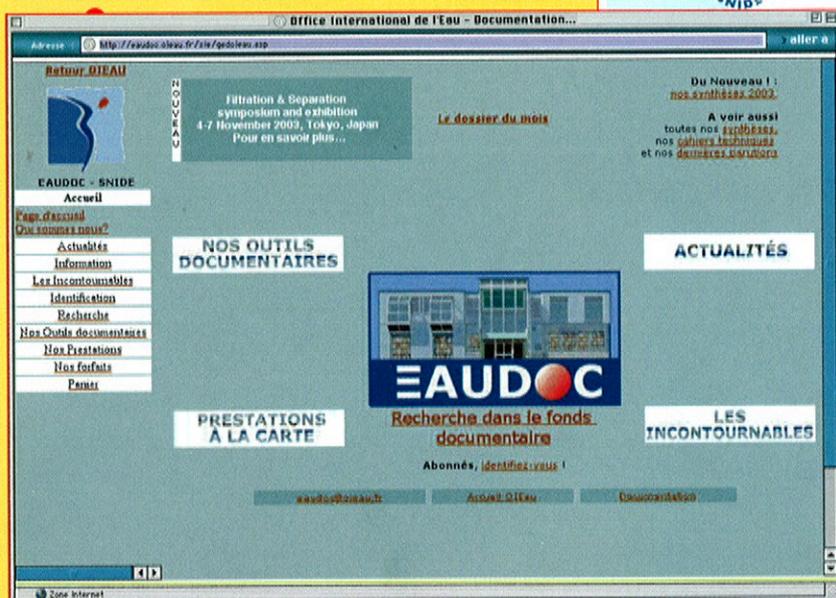
aquaveille@oieau.fr



www.oieau.org

Le Monde de l'Eau sur Internet

Office
International
de l'Eau



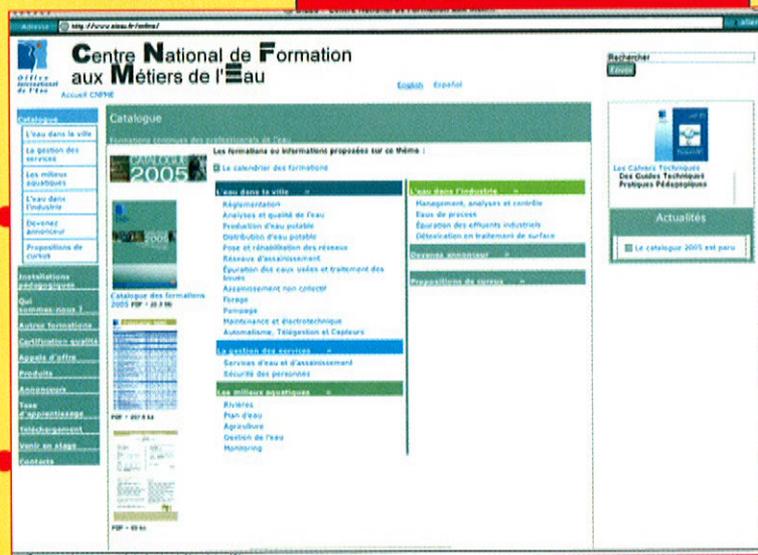
Les 225.000 références bibliographiques de EAUDOC à rechercher et commander en ligne.

<http://www.oieau.org>

Les 360 Stages 2005
du Centre National
de Formation
aux Métiers de l'Eau

<http://www.oieau.org>

2.250.000 visiteurs en un an !



Office International de l'Eau

Direction de l'Information, de la Documentation et des Données sur l'Eau

15, rue Edouard Chamberland - 87065 Limoges Cedex

Tél. : + 33 (0) 5 55 11 47 47 - Fax : + 33 (0) 5 55 11 47 48

E-mail : eaudoc@oieau.fr - Internet : <http://www.oieau.org>